



Fédération
Internationale
de Handball

XXI.

Règlement des distinctions honorifiques

Edition : 28 janvier 2019

Table des matières

1. Principes fondamentaux
2. Prix du Président de l'IHF pour le développement du handball
3. Coupe honorifique avec diplôme
4. Plaquette du mérite
5. Président honoraire et membre honoraire
6. Bague honorifique
7. Epingle d'honneur pour arbitres
8. Ordre Olympique
9. Panthéon

Remarque : Pour faciliter la lecture, il a été décidé de renoncer à la forme féminine dans la désignation des personnes. En conséquence, toutes les désignations de personnes sont valables pour les deux sexes.



ARTICLE 1

I. Principes fondamentaux

Afin de récompenser des contributions exceptionnelles au développement du handball et de la Fédération Internationale de Handball, l'IHF décerne des distinctions à des organisations et des personnalités.



ARTICLE 2

II. Prix du Président de l'IHF pour le développement du handball

Le Prix du Président de l'IHF pour le développement du handball est décerné à des fédérations membres de l'IHF.

Le Prix du Président de l'IHF pour le développement du handball est décerné tous les deux ans à l'occasion du Congrès ordinaire de l'IHF, à deux fédérations membres qui ont apporté une contribution particulière au développement et à l'expansion du handball dans leur pays et/ou dans le monde. C'est le Conseil de l'IHF qui, sur proposition du Comité Exécutif, désigne la fédération bénéficiaire et décerne la distinction.

Suivant l'invitation de l'IHF, les fédérations membres peuvent transmettre un questionnaire IHF (en annexe du règlement interne) rempli, et ce, jusqu'à trois mois avant le Congrès. La fédération membre récompensée reçoit un diplôme et une copie en miniature du prix.

Le Prix du Président de l'IHF pour le développement du handball est décerné à deux candidats dans deux catégories :

1. Grandes nations de handball
2. Fédérations émergentes

Un règlement interne du Prix du Président de l'IHF pour le développement du handball sera rédigé.



ARTICLE 3

III. Coupe honorifique avec diplôme

La coupe honorifique et le diplôme l'accompagnant sont décernés à des personnalités éminentes. La coupe honorifique récompense des contributions exceptionnelles en faveur du développement du handball. Le bénéficiaire est désigné par le Comité Exécutif et la coupe, ainsi qu'un diplôme, sont remis par le Président de l'IHF.



ARTICLE 4

IV. Plaquette du mérite

La plaquette du mérite est décernée à des personnalités, des institutions et organisations qui n'appartiennent pas à l'IHF. La plaquette du mérite récompense les réalisations exceptionnelles menées au cours de plusieurs années en faveur du développement du handball et/ou en collaboration avec l'IHF. C'est le Conseil de l'IHF qui désigne la personnalité, l'institution ou l'organisation bénéficiaire et décerne la distinction. Le Comité Exécutif, le Conseil, les confédérations continentales et les fédérations membres sont habilités à soumettre une proposition de candidats à cette récompense.



ARTICLE 5

V. Président honoraire et membre honoraire

Sur proposition du Conseil ou d'une fédération membre, le Congrès peut nommer, en qualité de Président honoraire ou de membre honoraire, d'anciens Présidents, présidents et membres des instances de l'IHF, qui ont exercé leur fonction pendant au moins deux mandats et qui ont apporté une contribution remarquable au handball. La distinction se compose de l'insigne du Conseil de l'IHF entouré d'une pleine couronne en or et d'un cadeau personnel. La personne honorée reçoit une carte qui donne droit à une entrée gratuite à toutes les manifestations de handball de toutes les fédérations membres.



ARTICLE 6

VI. Bague honorifique

La bague honorifique peut être décernée à des personnalités méritantes du handball pour des contributions exceptionnelles lors d'occasions particulières (anniversaire personnel, nomination comme handballeur mondial de l'année, etc.). La bague honorifique est en or et

pourvue d'une gravure spéciale. C'est le Conseil de l'IHF qui, sur requête du Comité Exécutif, désigne le bénéficiaire de la distinction qui est remise par le Président.



ARTICLE 7

VII. Epingle d'honneur pour arbitres

L'épingle d'honneur pour arbitres peut être décernée à des arbitres actifs ou retraités, s'ils remplissent les critères suivants :

- ils ont participé à un Championnat du monde ou des Tournois olympiques de handball ;
- en plus de posséder les qualifications techniques requises, ils doivent servir d'exemples tant par leur neutralité rigoureuse que par leur comportement personnel.

La distinction se compose de l'épingle d'honneur pour arbitres et d'un diplôme. C'est le Conseil qui, sur requête de la Commission d'Arbitrage et des Règles de jeu de l'IHF, désigne le bénéficiaire de la distinction. L'épingle d'honneur est remise par le Président de l'IHF ou son représentant.



ARTICLE 8

VIII. Ordre Olympique

Le Conseil de l'IHF a le droit et l'obligation, de proposer au CIO pour l'attribution de l'Ordre Olympique des personnalités, en récompense de leurs mérites exceptionnels et succès pour le développement du handball dans leur propre pays, pour leur coopération de longue date avec l'IHF et leur activité dans le mouvement olympique.



ARTICLE 9

IX. Panthéon

Le Panthéon de l'IHF a pour objectif d'honorer les carrières et les vies de certaines personnalités particulièrement remarquables qui ont contribué au handball mondial. Il est important que l'IHF reconnaisse et mette en valeur leurs talents, se souvienne de leurs noms et leur réserve une place particulière dans l'Histoire de l'IHF. Le Panthéon honore l'héritage de notre sport, fait connaître les grands joueurs et promoteurs du handball, et favorise une participation de toutes les catégories d'âge.

Chaque personne récompensée sera considérée comme une « Légende du Handball » et sera intronisée au Panthéon de l'IHF. Une version numérique du Panthéon sera accessible sur le site www.ihf.info. Une photographie et un diplôme commémoreront l'entrée des personnes récompensées au Panthéon.

Un règlement interne du Panthéon de l'IHF sera rédigé.